



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050559

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/02/2025 17H41 C:000032 I:29536
V/REF : 1012242
V/Appel du Samedi 15/02/2025 a 17H41

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 1004
IMMEUBLE : CHEMIN DES ECOLIERS
232, CHEMIN DES ECOLES
01340 ATTIGNAT

Feillens, le 28 Mai 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur
LOCALISATION : ALLEE N°232 ECOLIERS-LOGEMENT DE MME PATHOUX-RDC-TEL:04 26375336
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : Ste PERMANENCE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage liaison(s) intérieure(s) : logement/local commercial/bureau(x)

LE 15/02/2025 A 18H45 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME PATHOUX.

DEBOUCHAGE MECANIQUE A PARTIR DU WC.
BOUCHON DE PAPIER EN RAISON DU WC ENTARTRE.
PARTIE PRIVATIVE.
CONTROLE ECOULEMENT PAR CAMERA SUR 10 METRES.
DEVIS A SUIVRE DE REMPLACEMENT DU PACK WC.

OBSERVATIONS : MC AB Email envoyé le 21/05/25 a 16H57 M. B. SCHMELZER
MC AB Email envoyé le 15/05/25 a 17H18 M. B. SCHMELZER
DS AB Email envoyé le 17/02/25 a 15H27 M. B. SCHMELZER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique) équipé d'une génératrice 220 volts, d'une pompe 10 M3/H, d'une pompe 22 M3/H et d'un aspirateur-pompe.
Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Localisation de l'obstruction (si nécessaire).
Ouverture sur les canalisations d'évacuation privatives (si nécessaire).
Identification de l'obstruction (si possible).
Débouchage par procédé approprié (mécanique ou électro-mécanique).

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 - 365j/365

Contrôle de l'écoulement apres intervention (si nécessaire).
Mise en oeuvre aspirateur a eau, aspirateur-pompe (si nécessaire).
Nettoyage et désinfection (si nécessaire).
Nettoyage du matériel avant rangement dans le véhicule (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'apres plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diametre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).
Les fournitures sont facturées avec un coefficient de 1,43 sur le prix d'achat , sauf autre engagement contractuel .

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,65	29,65
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	162,04	162,04
1,25	H.Personnel Débouch. mécanique le 15/02	1	109,54	136,92
1,25	Sup.H.100%-Déb.mécaniq.+20h-Sa +12h-D/JF	1	109,54	136,92
1,00	Déplacement Lu-Ve 18h-8h/SDFJ	1	85,01	85,01
TOTAL H.T.				550,54
T.V.A. a 10,00%				55,05
TOTAL T.T.C.En EURO				605,59

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050559

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1012242 du 27/05/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

THCLAPP Txv hors contra Platerrie

Partie privat.

1

01-EE-2221-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

Lieu d'intervention

MME PATHOUX Frédérique
232 CHEMIN DES ECOLIERS
01340 ATTIGNAT

Téléphone : 04.26.37.53.36

01004-00001-00001-00001 H / Type 2

Etage : RDC

Date entrée: 01/04/2010

Délai

Date limite exécution : 11/06/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Interventions Diverses BON DE REGUL	1,00	550,64	550,64	55,06	605,70
Total H.T.					550,64
Total TVA					55,06
Total TTC					605,70

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 27/05/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **232 CHEMIN DES ECOLIERS 01340 ATTIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **28/05/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1012242